



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, le douze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire,

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maité BRUYNNOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Michel BRAME, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE est excusé

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Philippe LAVOGIEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du quatorze avril deux mille quinze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du quatorze avril deux mille quinze est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes. Monsieur Vincent KERCKHOVE demande si la commune a reçu une réponse pour l'association 'Vie Active'. Monsieur le Maire répond non. Monsieur Willy SCHRAEN propose de poser la question à la CASO.

Délibération 15-05-32

MAISON DE SANTE

Cette délibération annule et remplace la précédente. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

4 - Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	80 000 €	DETR	83 392.56 €	24.5%
		Etat (à détailler)		
TRAVAUX	229 856.05 €			
		Conseil général	73 181.23 €	21.5%
Autres (permis de construire)	4 650.00 €	Conseil régional	51 056.67 €	15%
Architecte	19 537.76 €	Europe		
Coordinateur	6 334.00 €	CASO (à détailler)	64 671.79 €	19%

SPS				
Coût total de l'opération	340 377.81 €	Sous-total	272 302.25 €	80%
Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		Fonds propre	13 615.11 €	4%
		Emprunts	54 460.45 €	16%
		Crédit-bail		
		Sous-total	68 075.56€	20%
TOTAL base éligible	€	Total de ressources	340 377.81€	100%

Monsieur le Maire précise qu'il restera donc environ 90000 euros à payer (TVA comprise) si la commune obtient toutes les subventions.

Monsieur Willy SCHRAEN demande si la commune doit aussi prendre en charge l'équipement intérieur. Madame Denise KATRA explique que le secrétariat et les parties communes seront équipés par la commune ; concernant les bureaux, chaque médecin le prendra en charge.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions, d'engager les travaux dès la notification de versement des subventions

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE les plans de financement concernant la maison de santé

AUTORISE Monsieur le maire à engager les travaux dès la notification des subventions

Délibération 15-05-33

ACCES VOIRIE MAISON DE

SANTE

Cette délibération annule et remplace la précédente. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière	€	- DETR	16 352.50 €	25%
		- Etat (à détailler)		
TRAVAUX	65 410,00 €			
		- Conseil général	14 390.20 €	22%
Autres (honoraires)				
Architecte	€	- Conseil régional	€	%



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecque

Délibération du Conseil Municipal

27 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le douze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents: Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maïté BRUYNNOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Michel BRAME, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE est excusé

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Philippe LAVOGIEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du dix février deux mille quinze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du dix février deux mille quinze est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

Délibération 15-05-33

ACCES VOIRIE MAISON DE SANTE

Cette délibération annule et remplace la précédente. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition Immobilière	€	- DETR	16 352.50 €	25%
		- Etat (à détailler)		
TRAVAUX	65 410,00 €			
Autres (honoraires)		- Conseil général	14 390.20 €	22%
Architecte	€	- Conseil régional	€	%
Coordinateur	€	- Europe	13 082.00 €	20%
SPS		- Autre CASO	6 541.00 €	10%

		Parlement aire		
Coût total de l'opération	65 410.00 €	Sous-total	50 365.70 €	77%
Montant des recettes de commercialisation générés par l'investissement (à déduire du coût de l'opération pour définir la base éligible) <i>Rubrique à compléter uniquement pour les dossiers relevant du développement économique</i>		- Fonds propre	15 044.30 €	23%
		- Emprunts	€	%
		Sous-total	15 044.30€	100%
TOTAL base éligible	€	Total de ressources	65 410.00 €	100%

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions, d'engager les travaux dès la notification de versement des subventions

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents
 APPROUVE les plans de financement concernant l'accès voirie maison de santé
 AUTORISE Monsieur le maire à engager les travaux dès la notification des subventions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Publié et rendu exécutoire le douze mai deux mil quinze
 A Bayenghem-lez-Eperlecques, le douze mai deux mil quinze
 Pour extrait certifié conforme



Le Maire
 JEAN-MICHEL BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
 DE SAINT-JOMES, le

27 MAI 2015



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, le douze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maité BRUYNNOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Michel BRAME, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZÉGRE est excusé

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Philippe LAVOGIEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du dix février deux mille quinze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du dix février deux mille quinze est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

Délibération 15-05-34

Objet : DECISION MODIFICATIVE -
DEFENSE INCENDIE

Il s'agit d'écritures qui n'affectent en rien la trésorerie de la commune. Ces écritures permettent d'intégrer le patrimoine concernant la défense incendie à Bayenghem lez Eperlecques suite à la dissolution du syndicat des eaux. Des écritures ont déjà été votées, mais il convient d'en préciser quelques lignes. Le montant reste le même.

Dépenses opérations d'ordre

Compte 21568 -041 - 8 281.63 euro

Compte 204412-041 22 081.93 euro

Recette réelle

Compte 10222 8 048.66 euro

Recette opérations d'ordre

Compte 1323-041 11 540.30 euro

Compte 1341-041 2 260.00 euro

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le maire à réaliser cette DM concernant la défense incendie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le douze mai deux mil quinze

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le douze mai deux mil quinze

Pour extrait certifié conforme

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MAI 2015



Le Maire
JEAN-MICHEL BOUHIN



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, le douze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maité BRUYNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Michel BRAME, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE est excusé.

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Philippe LAVOGIEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du dix février deux mille quinze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du dix février deux mille quinze est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

Délibération 15-05-35

Objet : REMBOURSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT

La trésorerie générale a prélevé par erreur la taxe d'aménagement pour une DP pas validée d'une personne de Bayenghem. Il convient de rembourser la part communale.

Créditer

014 cpte 73918 + 274.00 euro

débiter

011 cpte 60622 - 274.00 euro

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MAI 2015

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le maire à réaliser cette DM concernant le remboursement de la taxe d'aménagement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le douze mai deux mil quinze

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le douze mai deux mil quinze

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, le douze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maïté BRUYNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Michel BRAME, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE est excusé

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Philippe LAVOGIEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du dix février deux mille quinze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du dix février deux mille quinze est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

Délibération 15-05-36

HANGAR POUR ATELIER

Délibération qui annule et remplace la délibération du 10 février 2015

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la construction d'un hangar sur une partie du parking de la mairie pour y installer les ateliers futurs.

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le maire à engager la construction d'un hangar sur une partie du parking de la mairie pour y installer les ateliers futurs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le douze mai deux mil quinze

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le douze mai deux mil quinze

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

JEAN-MICHEL BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, N°

26 MAI 2015



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, le douze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maité BRUYNNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Willy SCHRAEN, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Michel BRAME, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Alain ZEGRE est excusé

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Philippe LAVOGIEZ est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du dix février deux mille quinze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, le compte-rendu du dix février deux mille quinze est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

Délibération 15-05-37

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent dans le cadre des contrats dits « aidés » au 1^{er} septembre 2015 en remplacement d'un agent dont son contrat se termine le 15 septembre 2015.

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le maire à recruter un agent dans le cadre d'un contrat dit « aidé »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le douze mai deux mil quinze

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le douze mai deux mil quinze

Pour extrait certifié conforme


Le Maire
JEAN-MICHEL BOUHIN



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MAI 2015